



## ONCOLOGIE

Année : 2022, 2023

Lieu : Lyon

### Anticancéreux oraux : sécuriser le parcours du patient - FORMATION

Réf. : ECSON04B



## Compétences Visées

Sécuriser le parcours des patients en favorisant la coordination ville-hôpital.

## Objectifs, Contenus

### Maîtriser les fondamentaux sur les chimiothérapies orales, les risques iatrogènes et les circuits de dispensation

- Le Plan cancer 2014-2019 et la thérapie par voie orale.
- Les médicaments anticancéreux per os.
- Les caractéristiques et principes d'action des médicaments.
- La iatrogénie médicamenteuse spécifique des anticancéreux oraux.
- L'éligibilité du patient.
- Les effets secondaires induits et interactions médicamenteuses.
- Le risque de non observance.

### Identifier les acteurs de la prise en charge : rôles, compétences et besoins

- Le patient, la famille et/ou les aidants.
- Le médecin prescripteur.
- Le médecin généraliste, le laboratoire d'analyses médicales, le pharmacien d'établissement et d'officine, l'IDE libéral, l'IDE d'établissement ou de réseau, l'IDEC en cancérologie : leurs rôles.

### Connaître les exigences de prescription

- Les actions, responsabilités des acteurs.
- La prescription : hôpital, officine de ville, à domicile.
- Les documents utiles.
- L'implication du patient.

### Identifier les trajectoires des patients

- Les deux trajectoires de soins.

### Développer des outils ville/hôpital

- L'articulation entre l'hôpital et la ville.
- Le partage des informations.
- La réunion de concertation, la fiche de RCP et le partage du PPS.

### Mettre en oeuvre un plan d'éducation et d'accompagnement auprès du patient

- Les objectifs du programme d'ETP.
- Les modalités d'entrée du patient dans le programme et la dispensation.
- La réalisation du diagnostic individuel.
- L'adhésion au traitement.
- L'accompagnement et l'information.



&#8203;

### Consolider les compétences développées en présentiel

- Les 6 modules e-learning sur les anticancéreux oraux et l'ETP.

## Personnes concernées

Tout professionnel de santé.

### Lyon 2022

---

#### Durée

**3 jours + 3h (e-learning)**

» du 26/09/2022 au 28/09/2022

#### Intervenant

**MARTIN Jean Pierre**

- Médecin oncologue

**JUBERT Marie**

- Certificat cadre de santé
- Certificat en oncologie
- Licence en management

#### Prix

Tarif **Inter** : **1 115 €** Net de taxe

Tarif **Intra** : **Nous consulter**

### Lyon 2023

---

#### Durée

**3 jours + 3h (e-learning)**

» du 13/12/2023 au 15/12/2023

#### Intervenant

**MARTIN Jean Pierre**

- Médecin oncologue

**JUBERT Marie**

- Certificat cadre de santé
- Certificat en oncologie
- Licence en management

#### Prix

Tarif **Inter** : **1 115 €** Net de taxe

Tarif **Intra** : **Nous consulter**

## Méthode

- Apports théoriques.
- Cas concrets.
- Analyse de situations.
- Construction d'outils.

## Valeur ajoutée de la formation

Présentation des situations cliniques rendues anonymes en grand groupe. Analyse de situations (GEASE). Réalisation d'un logigramme sur les processus d'intervention et de coordination des différents acteurs internes et externes de la prise en charge des patients sous traitements anticancéreux oraux. Le présentiel s'appuie sur l'analyse des pratiques et la construction de dispositifs et d'outils.

## Prérequis

» Aucun

## Dispositif D'évaluation

### L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « À chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

## À noter

- **En intra**, les 3 jours de formation sont répartis en 2 modules : 2 jours puis 2 mois plus tard, la dernière journée.
- **En inter** : 3 jours consécutifs.

### Cette formation est éligible au DPC

- Orientation n° 26 : Prise en charge des cancers, notamment chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serons mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

### Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Annonce et accompagnement du diagnostic d'un patient ayant une maladie chronique. Guide de maladie chronique, HAS, mis en ligne le 31 mars 2014.
- Parcours de soins d'un patient traité par anticancéreux oraux, Inca, oct. 2016.
- Plan Cancer 2014-2019.
- Évolution du dispositif d'annonce d'un cancer, institut national du cancer (INCa), sept. 2019.
- Guide « Mettre en oeuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé » s'enrichit d'un guide intitulé « la conciliation des traitements médicamenteux en cancérologie », HAS, 2019.
- Rapport annuel du plan cancer, 2020.
- Arrêté du 24 décembre 2020 relatif au parcours de soins global après le traitement d'un cancer.
- Référentiel de bonnes pratiques et de prise en charge en cancérologie pris en application du 2° de l'article L. 1415-2 du code de la santé publique et a été soumis à la commission des expertises de l'Institut national du cancer, INCA 7 juillet 2020.
- Arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 30/11/2020 relatif à l'expérimentation du suivi à domicile des patients sous anti-cancéreux oraux.

### Voir aussi

- [Éducation thérapeutique en oncologie : anticancéreux oraux](#)